

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240418-DEC2024-038-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024
--

## **DECISION DU PRESIDENT**

**N° D2024-038**

**Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude relative à la poursuite du projet de développement d'une clef automatique de vissage-dévisage / blocage-déblocage de tiges de sondages, entre l'ECAM, la CCPA et l'entreprise Confluence**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 08 avril 2024, sur le projet de convention d'étude tripartite entre l'entreprise Confluence, l'ECAM et la CCPA ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise Confluence, située à Saint-Vulbas et dirigée par M. VECCHIO, est un bureau d'études et de conseils géotechniques dans le domaine du bâtiment, des ouvrages d'arts et des travaux publics. L'entreprise compte actuellement 20 collaborateurs, dont 10 ingénieurs. M. VECCHIO souhaite développer un outil additionnel pour les sondeuses, permettant de remplacer une action manuelle de l'opérateur par un outil disposant d'une énergie propre.

Ce nouvel outil permettrait de réduire les troubles musculosquelettiques liées à des tâches répétitives et fatigantes, mais aussi d'améliorer la productivité de réalisation des sondages.

L'objectif de l'entreprise serait à terme de commercialiser l'outil auprès de nouveaux clients (fabricants de sondeuses et bureaux d'études).

Une première étude (« projet innovation » de 50 heures) a été réalisée en 2022 au sein de l'ECAM avec un financement de 3 000 euros par la CCPA. Fort des premiers éléments recueillis, l'entreprise a poursuivi avec un PRD (projet de recherche et développement) en conception mécanisation, afin d'approfondir la conception. Un développement numérique de l'outil a été réalisé.

.../...

Ces deux étapes ayant confirmé la faisabilité du projet, l'entreprise souhaite missionner les élèves ingénieurs de l'ECAM sur une nouvelle étude qui permettra d'aboutir à la réalisation d'un prototype de l'outil.

Ce 2<sup>e</sup> PRD permettrait de réaliser la cotation fonctionnelle de la clé de serrage, les plans de définition de chaque pièce, les gammes d'usinage de toutes les pièces, les programmes d'usinage par logiciel FAO, mais aussi de faire une simulation d'usinage sur un jumeau numérique, de fabriquer des pièces spécifiques, de réaliser le montage, tester le fonctionnement à vide et en conditions réelles et ajuster la conception si nécessaire.

Le montant de l'étude s'élève à 15 000 €.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société Confluence dans la poursuite de son projet de recherche et développement avec l'ECAM LaSalle pour un montant de 15 000 € HT maximum.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 avril 2024*

Publiée le **23 AVR. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 18 avril 2024.

Le Vice-Président  
de la Communauté de communes,

Daniel FABRE

